



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2024-46**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION  
PRESTATION ANIMATION

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer une animation auprès des résidents de la  
Calamine,

**DECIDE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

De conclure avec le Groupe d'Arts et traditions Populaires LA SAVOIE une convention d'engagement pour une  
animation au sein de la résidence La Calamine, qui se tiendra le 11 juillet 2024, pour un montant de 300 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa  
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut  
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente  
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce  
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant  
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de  
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 15 JUIL. 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2024-46 LA SAVOIE CONVENTION PRESTATION ANIMATION LA CALAMINE

Date de transmission de l'acte : 16/07/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 16/07/2024

Numéro de l'acte : 24\_00600 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20240715-24\_00600-CC

Date de décision : 15/07/2024

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres